

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 août 2010
Français
Original : espagnol

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)**Note verbale datée du 20 août 2010, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Pérou auprès des Nations Unies à l'honneur de donner les informations suivantes sur les mesures prises en application du paragraphe 31 de la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité (voir annexe).

Le Ministère de l'intérieur a fait savoir que la Direction générale de la Police nationale du Pérou avait entrepris de diffuser et publier la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité, afin que les instances compétentes prennent connaissance de ses dispositions et puissent prendre les mesures qui s'imposent pour assurer sa mise en œuvre effective.

